



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

# Bulletin officiel

Travail  
Emploi  
Formation  
professionnelle

N° 5 du 30 mai 2015

Plan de classement  
Sommaire chronologique  
Sommaire thématique

Directrice de la publication  
Valérie Delahaye-Guillocheau,  
directrice de la direction des finances, des achats et des services  
Rédactrice en chef  
Catherine Baude  
Réalisation  
**D F A S** – Bureau de la politique documentaire  
14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP  
Tél. : 01 40 56 45 44



[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

### AVIS AUX LECTEURS

À compter du numéro de mars 2015, le Bulletin officiel « Travail, Emploi, Formation professionnelle » est élaboré par le bureau de la politique documentaire de la Direction des Finances, des Achats et des services (DFAS), en partenariat avec la Direction de l'information légale et administrative (DILA), dans le cadre d'une convention entre le ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et la DILA.

Sa périodicité reste mensuelle.

En application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, sont publiés au *Bulletin officiel* les arrêtés, avis, décisions, circulaires du ministère chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des établissements nationaux, non publiés au *Journal officiel*.

Le *Bulletin officiel* est disponible en format HTML et en format PDF. La Une propose des liens vers un plan de classement, un sommaire chronologique et un sommaire thématique. Des liens dans les sommaires permettent d'aller aux documents.

# Plan de classement

## Administration

Administration générale

Administration centrale

Services déconcentrés

Autorités administratives indépendantes, établissements et organismes

## Travail, emploi, formation professionnelle

Emploi/Chômage

Travail et gestion des ressources humaines

Relations professionnelles/Dialogue social

Formation professionnelle

## *Sommaire chronologique*

	Pages
<b>11 mai 2015</b>	
<b>Arrêté du 11 mai 2015</b> modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi.....	<b>1</b>
<b>12 mai 2015</b>	
<b>Arrêté du 12 mai 2015</b> portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi.....	<b>6</b>
<b>19 mai 2015</b>	
<b>Arrêté du 19 mai 2015</b> confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Nièvre à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne à M. Gérard MACCES .....	<b>2</b>
<b>20 mai 2015</b>	
<b>Arrêté du 20 mai 2015</b> confiant l'intérim de l'emploi de secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie à Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ.....	<b>4</b>

## *Sommaire thématique*

Pages

### Administration

#### *Administration centrale*

**Arrêté du 11 mai 2015** modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi... **1**

#### *Services déconcentrés*

**Arrêté du 19 mai 2015** confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Nièvre à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne à M. Gérard MACCES ..... **2**

**Arrêté du 20 mai 2015** confiant l'intérim de l'emploi de secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie à Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ..... **4**

#### *Autorités administratives indépendantes, établissements et organismes*

**Arrêté du 12 mai 2015** portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi..... **6**

## ADMINISTRATION

### Administration centrale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 11 mai 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi**

NOR : ETSR1530352A

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi;  
Vu le courrier, notifié le 16 avril 2015, de M. Ceren INAN, par lequel celui-ci présente sa démission de son mandat de membre suppléant du comité technique d'administration centrale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Raymond POINCET affecté à la direction générale du travail, est nommé membre suppléant au comité technique d'administration centrale, en remplacement de M. Ceren INAN, sur la liste commune présentée par les organisations syndicales UGFF-CGT-SNUTEFE-FSU.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 11 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur  
des ressources humaines :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
M.-F. LEMAÎTRE

## ADMINISTRATION

### Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 19 mai 2015 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Nièvre à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne à M. Gérard MACCES**

NOR : ETSF1530350A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2014 portant nomination dans l'emploi de délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale de la Nièvre à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne, à compter du 25 mai 2015;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne;

Le préfet de la Nièvre ayant été consulté,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Gérard MACCES, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle de la Nièvre, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale de la Nièvre à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne, à compter du 25 mai 2015.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 19 mai 2015.

*Le ministre des finances et des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le délégué général au pilotage  
des directions régionales des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi et des directions des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
J.-P. MIMEUR*

*Le ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage  
des directions régionales des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi et des directions des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,*  
Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage  
des directions régionales des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi et des directions des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

## ADMINISTRATION

### Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 20 mai 2015 confiant l'intérim de l'emploi de secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie à Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ**

NOR : ETSF1530351A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu, ensemble, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2014 portant nomination dans l'emploi de délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Constatant la vacance temporaire du poste de secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015;

Vu la demande exprimée par les directeurs régionaux respectivement de Basse-Normandie et de Haute-Normandie,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, directrice du travail, secrétaire générale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, est chargée de l'intérim de l'emploi de secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### Article 2

Pendant l'intérim, Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions du 3<sup>o</sup> de l'article 2 et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Hérouville-Saint-Clair et Rouen.

Article 3

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 20 mai 2015.

*Le ministre des finances et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué général au pilotage*  
*des directions régionales des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation, du travail*  
*et de l'emploi et des directions des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation,*  
*du travail et de l'emploi,*  
J.-P. MIMEUR

*Le ministre du travail, de l'emploi,*  
*de la formation professionnelle*  
*et du dialogue social,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué général au pilotage*  
*des directions régionales des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation, du travail*  
*et de l'emploi et des directions des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation,*  
*du travail et de l'emploi,*  
J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,*  
*de l'industrie et du numérique,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué général au pilotage*  
*des directions régionales des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation, du travail*  
*et de l'emploi et des directions des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation,*  
*du travail et de l'emploi,*  
J.-P. MIMEUR

## ADMINISTRATION

### Autorités administratives indépendantes, établissements et organismes

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 12 mai 2015 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi**

NOR : ETSD1530348A

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,  
Vu les articles L. 5312-4 et R. 5312-7 et suivants du code du travail ;  
Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Brigitte DORIATH est nommée membre titulaire du conseil d'administration de Pôle emploi en qualité de représentante du ministre chargé de l'éducation nationale.

#### Article 2

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 12 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*La déléguée générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*  
E. WARGON